



### Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ↳ Utiliser le navigateur « Firefox » → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Cliquer le bouton « Télécharger » → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ↳ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement  ou 

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** @ ou  :

- ↳ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
- ↳ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- ↳ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif ?? :

- ↳ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ↳ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

### Informations générales :

- 1) Les conditions à remplir pour convertir une licence nationale professionnelle avion/hélicoptère délivrée selon l'arrêté du 31 juillet 1981 en licence conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 sont indiquées dans l'annexe II de ce règlement : [ICI](#).
- 2) Une conversion de licence nationale avion (resp. Hélicoptère) vous donnera une licence Part-FCL avion (resp. Hélicoptère). Par conséquent, les exigences et documents fournis doivent correspondre à votre type de licence.
- 3) Pour la conversion d'une licence, il n'est pas nécessaire d'avoir en état de validité un certificat médical conforme à la Part MED du règlement (UE) 1178/2011. Cependant pour utiliser les privilèges relatifs à cette licence, un certificat médical conforme à la Part-MED sera exigé.
- 4) La licence PP (resp. PH) ainsi que les intercalaires seront rendus périmés accompagnés d'une licence CPL(A) (resp. CPL(H)) Part FCL avec les qualifications à jour.
- 5) La conversion est gratuite.

### Limitations et restrictions :

1) Si vous êtes pilote de ligne et exercez actuellement en qualité de commandant de bord sur :

- ↳ Avion multipilotes **mais que vous ne détenez pas** une expérience de 1500 h CDB sur avions multipilotes,
- ↳ Hélicoptère multipilotes **mais que vous ne détenez pas** une expérience de 1000 h CDB sur hélicoptères multipilotes

Vous devez joindre une attestation d'un examinateur certifiant que vous avez effectué le contrôle de compétence dans la fonction CDB selon l'annexe 9 à la « partie FCL ».

- ↳ A défaut d'une telle attestation, les privilèges de votre licence ATPL seront **réduits à la fonction de co-pilote sur avions multipilotes (resp. Co-pilote sur hélicoptères multipilotes)** jusqu'à ce que vous ayez satisfait à un contrôle en qualité de commandant de bord sur hélicoptère multipilotes.

**NB 1** : Des limitations et restrictions peuvent découler d'une opération de conversion de licence en application de l'annexe II à la « Part FCL ». Ces limitations et restrictions sont imposées en raison de la non-satisfaction d'une exigence tenant à une qualification ou tenant à l'expérience aéronautique du postulant.

**NB 2** : Nous vous invitons donc à lire attentivement l'annexe II à la « Part FCL » afin de déterminer la situation dont vous relevez et, le cas échéant, d'être informé des limitations ou restrictions qui pourraient vous être imposées ainsi que des conditions de levée de ces dernières.

### Pièces à fournir :

- Copie/Scan (recto/verso) d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence nationale (pages portant une mention) et de son triptyque.
- Dans le cas où aucune QT/QC n'est valide, le navigant devra justifier au moment de la conversion :
  - ↳ D'une attestation de formation en ATO pour la délivrance ou renouvellement d'une QT/QC Part-FCL.
  - ↳ D'un compte rendu d'examen (délivrance ou renouvellement) relatif à cette QT/QC Part-FCL.

- Copie/Scan de l'attestation de compétence linguistique conformément au FCL.055.  
 ↳ Si vous ne détenez pas l'aptitude à la langue anglaise FCL.055(d) requise pour l'IR. La qualification IR sera restreinte au territoire national ou aux espaces aériens où les services de contrôle de la circulation aérienne sont rendus en français. Cette disposition a fait l'objet d'un rapport de conversion transmis à l'EASA.

- Cas des PP(A) sans vol de nuit** : Il est obligatoire de détenir la qualification vol de nuit (arrêté de 1981) ou l'habilitation vol de nuit (FCL) pour convertir une licence PP en licence CPL(A) Part FCL.

**Pour ceux qui en sont détenteurs :**

- Copie du certificat d'aptitude théorique du brevet de pilote de ligne avion (PL théorique).

- OU**  
 Copie de l'examen des connaissances théoriques ATPL avion (ATPL théorique).

- Copie du certificat de formation au travail en équipage.

**Information sur le navigant :**

**1/4. Information sur le candidat**

<b>Nom de famille <sup>1</sup></b>		<b>Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup>)</b>	
<b>Prénom(s)</b>		<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>
<b>Adresse</b>		<b>Commune</b>	<b>Code postal</b>
<b>Téléphone(s)</b>		<b>Courriel</b>	
<b>N° licence</b>		<b>Pays de résidence</b>	
<b>Type de licence</b>	<input type="checkbox"/> Pilote de ligne. <input type="checkbox"/> Pilote professionnel.	<b>Délivrée le</b>	
<b>N° Certificat PL / ATPL théorique</b>		<b>Délivrée le</b>	

**2/4. Information sur les privilèges détenus relative à votre demande de conversion**

<b>Libellé</b>	<b>Date de l'épreuve</b>	<b>Valide jusqu'au</b>	<b>N° autorisation</b>	<b>Réservé à l'administration</b>
ex : Pilatus SET	22.03.2010	30.04.2011	F-FE-A00012374	
ex : Bell206/206L	22.03.2010	30.04.2011	F-FE-A00012374	
<b>Qualification nationale*</b>				
<b>Aptitude médicale - Classe</b>				
<b>Début de validité</b>	<b>Fin de validité</b>	<b>Organisme médical</b>	<b>Réservé à l'administration</b>	

(\*) Les qualifications nationales, au titre de la présente opération de conversion, sont notamment :

↳ **Pour les Avions :**

- Les qualifications de type (Exemple : Fougua magister CM 170) relevant du tableau 1 de [l'instruction](#) fixant la liste des classes et types d'avions et la liste des types d'hélicoptères.
- La qualification FI-A limitée

↳ **Pour les Hélicoptère :**

- Les qualifications de type (Exemple : EXEC 162 HDF) relevant de certains des tableaux de l'instruction fixant la liste des classes et types d'avions et la liste des types d'hélicoptères : [ICI](#).
- Les qualifications obtenues en application de l'arrêté du 12 juillet 2005 modifié relatif à la délivrance de licences et qualifications de membre d'équipage de conduite d'hélicoptères aux navigants issus d'organismes militaires de formation.

**2/4. Prérequis et Expérience**

<b>Type d'appareil**</b>  (Uniquement les qualifications figurant ou ayant figuré sur une licence civile française)  <b>Pour les hélicoptères uniquement</b> : Le décompte s'effectue en prenant en compte toutes les qualifications de type figurant ou ayant figuré sur la licence civile ou/et militaire du pilote	<b>Nombre d'heures de vol <u>Monopilotes</u> (HORS SIMULATEUR) sur :</b>  <input type="checkbox"/> Avion. OU <input type="checkbox"/> Hélicoptère.		
	Command de bord	IFR	
<b>TOTAL</b>			
<b>Type d'appareil***</b>  (Uniquement les qualifications figurant ou ayant figuré sur une licence civile française)	<b>Nombre d'heures de vol <u>MULTIPILOTES</u> *** (HORS SIMULATEUR) sur :</b>  <input type="checkbox"/> Avion. OU <input type="checkbox"/> Hélicoptère.		
	Copilote	PIC	IFR
<b>TOTAL</b>			
<b>Type d'appareil***</b>  (Uniquement les qualifications figurant ou ayant figuré sur une licence civile française)	<b>Nombre d'heures de vol <u>Monopilotes</u> **** (HORS SIMULATEUR) sur :</b>  <input type="checkbox"/> Avion. OU <input type="checkbox"/> Hélicoptère.		
	Command de bord	IFR	
<b>TOTAL</b>			
<b>Total général en heure de vol sur la catégorie pertinente relative à votre demande</b>			

\*\*Les pilotes qui justifient d'une expérience sur avions/hélicoptère multi-pilotes au titre d'un brevet militaire ne peuvent comptabiliser que les heures correspondant à des qualifications figurant ou ayant figuré sur leur licence civile.

\*\*\* Avions listés multi-pilotes conformément à la liste publiée sur le site de l'AESA : [ICI](#).

\*\*\*\* Avions mono-pilote JAR-FAR 23 Commuter exploités en multipilotes conformément à la réglementation opérationnelle du transport public.

**3/4. Attestation de connaissance de la Part OPS et Part FCL + Attestation sur l'honneur.**

- J'atteste sur l'honneur avoir une connaissance satisfaisante de l'exploitation aérienne Part-OPS :  Oui.
  - J'atteste sur l'honneur avoir une connaissance satisfaisante de la Part-FCL du règlement 1178/2011 modifié :  Oui.
  - OU**
  - Être titulaire d'un ATPL théorique Part FCL :  Oui.
- J'atteste ne pas posséder une licence Part FCL dans un autre état membre de l'EEE.

**4/4. Validation des données renseignées**

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

<b>Fait à</b>		<b>Signature</b> (électronique ou non)  <b>Lien tuto « Vidéo » signature électronique : <a href="#">ici</a></b>  1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <b>seront pas acceptées.</b> 2/3) La signature devra être <b>identique</b> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
<b>Le</b>			